

AU REVOIR JANINE ET CLAUDE

Installés aux Moulis depuis fin 1972, où ils ont été, entre autres, éleveurs de vaches et de cochons, Claude et Janine Fabrègues habitent maintenant à Limoux. Leur chaleureux accueil, leur enthousiasme, leur générosité et savoir-être ont touché tous ceux qui ont eu la chance de les connaître. Bien sûr, c'est avec tristesse que nous les voyons partir du village qu'ils ont animé et promu pendant presque 40 ans, mais nous sommes rassurés en pensant qu'ils ne vont pas nous oublier. En tous cas ils seront toujours les bienvenus à Villarzel.

BIENVENUE AU PETIT MARTIN

Né le 26 Avril dernier. Félicitations aux heureux parents, Natacha et Jérôme

AGENDA

LE CAFE ASSOCIATIF d'AVANCE

ne s'arrête pas pendant l'été et commencera dès 19H

Programme ci-dessous

Lundi 1 Juin : Préparation (autour d'un verre) en vue de la journée de l'Environnement du 6 Juin.

Lundi 6 Juillet: La chorale de Villarzel, sous la baguette de **Jorge**, présentera un aperçu du travail de l'année en nous interprétant quelques titres.

Lundi 3 Août: " De la dune au fleuve". Journal de voyage à travers la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Guinée et le Burkina-Fasso d'Axel Van Albada .

Cette date peut encore changer et sera confirmée ultérieurement

Vendredi 4 Septembre: Le café de la rentrée permettra une discussion sur les projets de l'association

ATTENTION: à partir de Septembre le Café Associatif aura lieu le premier vendredi du mois dès 19H

✂.....

BULLETIN D'ADHESION à AVANCE

Je soussigné:.....

Adresse:.....

Souhaite adhérer à AVANCE. Je joins ma cotisation annuelle de 15 €

Nos coordonnées:

AVANCE, Les Crémades Hautes. 11300 Villarzel du Razès

@mail: avance11@laposte.net

N° 5 juin 2009



A.V.A.N.C.E

ASSOCIATION VILLARZELLOISE d'ART, NATURE, CULTURE et ENVIRONNEMENT

EDITO

AVANCE va fêter sa première année d'existence cet été. Créée après les municipales 2008 sur le constat d'un déficit de rencontres et de convivialité et l'existence d'un clivage entre élus et citoyens, l'association a mis en œuvre une série d'actions ayant pour but de résoudre ces écueils.

- Création de ce journal bimestriel
- Lancement du Café associatif (tous les mois)
- Présence aux conseils municipaux
- Propositions de projets pour la commune (chantier collectif pour améliorer l'acoustique du Foyer municipal)
- Participations aux travaux Natura 2000

Nous avons bien l'intention, pour cette deuxième année, de poursuivre les initiatives. Ainsi, à l'occasion des Journées de l'Environnement, nous faisons dans ce numéro des propositions pour que Villarzel innove et se distingue dans ce domaine. Vous trouverez ainsi des propositions pour une Charte de l'environnement et des pistes d'actions correspondantes.

Villarzel est en zone Natura 2000. Nous faisons ici le point sur les travaux du projet Natura 2000 Malepère.

Le journal d'AVANCE se repose pendant l'été (il reparaitra en septembre) mais les activités continuent et vous trouverez en page 4 le programme des Cafés de l'été. Profitez-en pour nous y rejoindre. Avec les beaux jours, un horaire avancé à 19H et des animations choisies, de bons moments sont à prévoir.

AVANCE vous souhaite de bonnes vacances d'été.

UNE CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT POUR VILLARZEL?

"Face aux dangers pour notre planète et pour l'humanité que constituent le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, les pollutions et globalement, la dégradation de l'environnement, aucun d'entre nous ne peut aujourd'hui ignorer l'urgence environnementale à laquelle nous sommes confrontés". Ainsi commence le préambule de la **CHARTRE DES MAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT** proposée par l'Association des Maires de France (A.M.F.).

AVANCE pense que notre commune se doit d'adopter une telle Charte. Certains chapitres de la Charte proposée par l'AMF ne s'appliquant pas à une petite commune rurale comme la nôtre, nous faisons une proposition d'une Charte de l'Environnement spécifique pour Villarzel. Si elle était adoptée par nos élus, la Charte pourrait contribuer fortement à faire de notre commune un exemple local dans la protection de l'environnement.

Les actions de la **Charte** se déclinent en 4 axes:

☞ promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre les changements climatiques

- développer le recours aux énergies renouvelables les plus adaptées aux territoires (biomasse, solaire, éolien, méthanisation)
- généraliser l'emploi des technologies à basse consommation d'énergie (pour le chauffage, l'éclairage, l'informatique)
- privilégier l'utilisation des éco-matériaux, notamment le bois, dans les constructions publiques et encourager leur utilisation dans les constructions privées

☞ maîtriser l'urbanisme

- faire des documents d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU), des outils de maîtrise de l'étalement urbain et de maîtrise du mitage dans les zones construites ou constructibles et adopter une approche environnementale de l'urbanisme

☞ préserver les ressources naturelles ;

- planter des espèces végétales adaptées aux conditions locales et économes en eau ; développer le compostage et la valorisation des déchets verts.
- généraliser la récupération des eaux de pluie pour les espaces verts, le nettoyage de la voirie et la protection incendie
- utiliser des produits d'entretien biodégradables et/ou écolabellisés ; dynamiser les collectes sélectives de déchets ;
- veiller au bon état des réseaux de distribution de l'eau afin de lutter contre les fuites qui entraînent un gaspillage de la ressource ;
- engager une gestion efficace et concertée des taillis, bois et forêts communaux dans le respect de la biodiversité et du stockage du carbone.

☞ protéger la biodiversité ;

- tendre vers un aménagement durable du territoire en renforçant la protection du patrimoine naturel.

Quelles actions notre commune pourrait-elle envisager pour commencer à répondre à la Charte?

Elles sont nombreuses et chacun d'entre nous peut en suggérer. Nous en proposons ci-dessous quelques-unes faciles à mettre en application et importantes pour notre quotidien:

- 1) **Utilisation systématique d'ampoules basse consommation dans tous les sites municipaux**
- 2) **Utilisation d'éco-matériaux et en particulier le bois pour les constructions ou rénovations des bâtiments municipaux**
- 3) **Soumettre tout projet d'expansion au débat public afin de définir une politique cohérente, durable et environnementale de l'urbanisme.**
- 4) **Mettre en place un schéma d'entretien des chemins et voies communales respectueux de l'environnement par l'utilisation des produits écolabellisés, par un débroussaillage des fossés et bas-côtés maîtrisé et par l'interdiction des herbicides chimiques.**
- 5) **Recenser, mettre en valeur et promouvoir les sentiers de randonnées communaux.**
- 6) **Adopter une délibération municipale interdisant la culture d'OGM sur le territoire de la commune.**

Ces mesures sont à compléter et discuter. Vous pouvez faire vos suggestions sur notre mail : avance11@laposte.net

Le lundi 11 mai, dans une démarche de développement du bois produit localement, la Communauté de Communes du Chalabrais a organisé une journée dédiée à **l'utilisation du bois dans les projets de constructions publiques** avec une visite de 2 maisons bois au hameau des Crémades et une réunion au Foyer de Villarzel, en présence des acteurs locaux du développement et la transformation du bois.

Patrick DENESLE, a installé un mat de mesure du vent afin d'établir un relevé sur plusieurs mois. Les personnes intéressées par ces mesures peuvent contacter Patrick qui se fera un plaisir de les leur communiquer.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS CONSEILLÉES PAR A.V.A.N.C.E

- **2ème Foire Gourmande et Artisanale** à ESPERAZA le 13 JUIN
- **Journées de la Biodiversité et de l'Eco-construction** du 13 au 14 JUIN à MIREPOIX voir programme sur le site: <http://ecobiomirepoix.over-blog.com>
- **CONCERT: Henri d'ARTOIS** le 25 juillet à la Cité de Carcassonne
- **EXPOSITIONS: *Tony CASSIUS** expose sa sculpture à "Fleurs de Vigne" le samedi 6 Juin à Roquetaillade
* **Chat ROBINSON**, qui habite maintenant à Villarzel, exposera une sélection de ses tableaux à la bibliothèque de Limoux en Juillet et Août

DOSSIER NATURA 2000

Le 10 avril dernier s'est tenue à Montclar la 2^{ème} réunion des groupes de travail du projet "Natura 2000 Malepère". Et nous y étions, mais nos élus étaient absents (?)

Natura 2000, kesaco?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales, végétales et de leurs habitats naturels. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant les territoires. C'est une approche novatrice de la gestion environnementale, ouverte sur la société et les usagers des sites. Elle prend en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles portées par les habitants et fait d'un site Natura 2000 un **outil de protection de la nature**, mais aussi un **levier essentiel au développement local et de valorisation du patrimoine naturel**. La France a opté pour une **démarche volontaire et contractuelle**. La concertation, dans le cadre du Comité de Pilotage local (COPL) et au sein des réunions d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), équivalent à un plan de gestion, a pour objectifs:

- de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient **écologiques, économiques, culturelles ou sociales**.

- de définir les objectifs du site qui concourront au **maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces** pour lequel ce site est désigné.

Cette participation effective permet d'envisager les solutions et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs. (cf: www.natura2000.fr)

Deux Directives européennes listent les habitats et espèces à préserver

- La Directive "HABITATS": protection des espèces végétales et animales et de leurs habitats, zones spéciales de conservation

- La Directive "OISEAUX": protection des oiseaux sauvages, zones de protection spéciales.

Le site "MASSIF DE LA MALEPERE"

La Malepère est concernée uniquement par la Directive Habitats.

Le site "Massif de la Malepère" a été retenu principalement pour trois espèces de chauves-souris et pour l'habitat "pelouses sèches" riches en orchidées.

Durant l'année 2008, un état des lieux a été fait avec la réalisation des inventaires scientifiques (par le bureau d'étude BIOTOPE) et un diagnostic des activités socio-économiques et de loisirs.

1. Etat des lieux- socio-économique

Le site "Massif de la Malepère" concerne 15 communes, 6 cantons, 4 intercommunalités, 2 pays, couvrant 5886 ha.

80% du territoire de Villarzel est inclus dans le site avec 13,05km², et une densité de 7 habitant par km².

- La Malepère est une entité géographique, avec une diversité de milieux et quatre tendances climatiques différentes qui déterminent la végétation.

- Il y a une augmentation de la population de +46% entre 1975 et 1999 principalement sur le versant est (Carcassonne) et - 0,4% sur le versant ouest (Limoux).

- **L'agriculture:** on trouve essentiellement de la viticulture (AOC Malepère depuis 2007. 1600ha, 4 grandes coopératives, une vingtaine de caves) à l'est (influence méditerranéenne), de l'élevage (en baisse depuis les années 60-70, 7 éleveurs, 1 ovin viande, 4 vaches allaitantes, 2 équins, et des troupeaux d'agréments) au sud (influence pyrénéenne) et des céréales (blé dur, blé tendre, orge, colza, tournesol) à l'ouest (influence atlantique)

- **La forêt :** représente 4104ha, soit 70% du site, dont 96,6% sont des forêts privées. On trouve des futaies de résineux, des taillis de chênes différents (majorité) des landes et garrigue.

- **Activités de tourisme et loisirs:** des structures d'accueil (un camping à Montclar, une Maison du Tourisme à Montréal, des gîtes, chambres d'hôtes...), de la

randonnée (200 km de sentiers, 18 boucles de VTT, vélo route, équestre, pédestre, quad...), de la chasse (principale activité de loisir, essentiellement battue de sangliers de mi-août à fin février)

3. Etat des lieux- inventaire scientifique/biotope Ont été recensés:

- **5 habitats:** **chêne vert** et mélange de chêne vert et chêne pubescent (blanc) représentent la majorité du massif (plus de 2800 ha), **5 points d'eau** (eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à chara spp) à characées, des **sources pétrifiantes** (cascades de concrétion calcaire à intérêt communautaire prioritaire, 20 ont été recensées), des **pelouses sèches** semi naturelles et faciès d'embaumement (184 ha, surtout autour des anciens domaines à activité pastorale), des **pelouses maigres** (prairies) de fauche, mélangées aux précédentes (44 ha)

- **1 coléoptère:** le **lucane cerf-volant** qui se nourrit de bois mort, que l'on trouve plutôt dans le fond des valons où sont les arbres les plus vieux.

- **6 espèces de chiroptères** (chauves-souris) d'intérêt communautaire. Elles habitent en périphérie et viennent se nourrir dans la zone. Il y a le **petit rhinolophe**, dont la majeure partie se trouve dans le château de Villarzel (à peu près 150 individus recensés dans la zone), le **rhinolophe euryale** qui vit habituellement dans des grottes (cavernicole), mais qui a été retrouvé dans une cave vinicole, le **murin à oreilles échancrées**, le **grand rhinolophe**, une **barbastelle** (présente de manière occasionnelle, en hivernage), le **minioptère de schreibers** (900 individus exclusivement cavernicoles retrouvé dans la même cave vinicole).

Après cet état des lieux, une proposition d'extension du périmètre de la zone appuyée sur des données scientifiques sera validée par la DDEA.

4. **Les enjeux** selon des critères scientifiques régionaux ont été hiérarchisés par les deux experts de BIOTOPE.

5. Objectifs de gestion:

Enjeux prioritaires

- **Les chiroptères:** conservation des gîtes existants et/ou maintien de réseau de gîtes potentiels dans le bâti, maintien d'un paysage et d'une agriculture favorable aux chiroptères dans un rayon de 5 Km autour des colonies connues (haies sur parcelles agricoles) avec limitation des traitements chimiques (charpentiers, bords de routes), limitation/remplacement de l'emploi de vermifuge à base d'ivermectine sur le bétail, maintien des points d'eau, maintien ou restauration des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière.

- **Les pelouses sèches et maigres de fauche de basse altitude:** maintien d'un pâturage extensif (ovins recommandés), maintien d'une fauche annuelle, avec export de la matière végétale, limitation, voire suppression de tout apport de fertilisants, réduction de la pression pastorale, pâturage extensif à favoriser, maintien d'une fauche annuelle tardive (après fin juin) permettant à une diversité floristique maximale de s'exprimer (pelouses maigres).

Autres enjeux

Forêts à chêne vert et chêne pubescent: plans simples de gestion orientée vers une maturation de la forêt, conservation d'arbres âgés ou sénescents et de haies, éviter les essences non locales (chêne rouge d'Amérique, cèdre, pins divers...)

Habitats et espèces à laisser en l'état [appliquer le principe de précaution]

- **Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp**
- **Sources pétrifiantes avec formation de travertins**
- **Lucane cerf-volant**

Ces quatre points ont été validés par l'ensemble des membres présents à la réunion. Un prochain groupe de travail sera programmé dans le courant de l'été ou de l'automne 2009 dans lequel seront détaillés les objectifs et les mesures de gestion.